

COMMUNIQUE DE PRESSE - Bruxelles, le 18 juin 2020

Une proposition de modification de la Commission portant sur le règlement FEADER (second pilier de la PAC) va être voté par les députés européens en plénière le 19 juin.

Cette proposition vise à permettre aux Etats Membres d'utiliser une partie du reliquat de cette enveloppe pour soutenir les producteurs (à hauteur de 5000€) et les PME agroalimentaires (à hauteur de 50 000€) touchés économiquement par la pandémie du COVID-19.

Benoit Biteau, eurodéputé écologiste de la commission Agriculture, réagit :

« Personne ne remet en question la nécessité de soutenir les producteurs touchés par la crise du coronavirus mais la Commission Européenne fait ici une proposition hasardeuse. Le second pilier est aujourd'hui la seule partie de la PAC qui soutient de véritables logiques de transformation agroécologique de l'agriculture européenne. Au lieu de l'affaiblir nous devons utiliser la réserve de crise qui, comme son nom l'indique, a été conçue pour ce type de situation. Poussé par les lobbies agricoles, le Conseil s'y oppose, mais pourquoi ? La réserve de crise est composée d'un prélèvement sur les payements directs. Si elle n'est pas utilisée, l'argent est reversé aux agriculteurs. Les agriculteurs possédant de grandes surfaces contribuent donc plus et ont donc intérêt à ce qu'elle ne soit pas utilisée. La Commission préfère donc prendre l'argent de la transition écologique plutôt que celui des grands exploitants. Le symbole est navrant ! A l'heure des grands mots de la stratégie de la Fourche à la Fourchette, le monde d'après ressemble furieusement à un retour à l'anormal... »

